Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20251202-202565SUBFEMREB-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-65

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **8**
votants : **8**

OBJET :
ECLAIRAGE LED – DEMANDE DE SUBVENTION

Date de convocation du Conseil : **21 novembre 2025**
Affichée le : **21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 02 décembre 2025,**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Excusés : **Mr ATTAL Frédéric, Mr REREAU Damien, Mme BERNARD Magali**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2025, 65 points lumineux ont pu être passés en LED sur la commune, il en reste encore 53 à ce jour. La commune a déjà obtenu une subvention du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais pour les premiers points lumineux, il est également possible d'en obtenir une pour les points lumineux restants. M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au Syndicat d'Électrification dans le cadre du FEMREB.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, donne l'autorisation à M. Le Maire ou de son représentant, de solliciter une demande FEMREB, qui subventionne 35% du TTC pour le devis d'un montant de 14 694.86 € TTC, et pour d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **02 décembre 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Lionel HALLER

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820